Conseil permanent de la jeunesse

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

BRILLER PARMI LES MEILLEURS

Québec

Cette publication a été produite par :
Conseil permanent de la jeunesse
12, rue Sainte-Anne, 2e étage
Québec (Québec) G1R 3X2
1 800 363-1049

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-45977-6

2007-01611/

TABLE DES MATIÈRES

Message du premier ministre du Québec 5

Message de la présidente
du Conseil permanent de la jeunesse 7

1. Un peu d'histoire 9

2. La mission 10

3. La vision 10

4. Le contexte 11

5. Les enjeux 14

6. Les orientations 15

Tableau schématique 19

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse 21

Message du premier ministre du Québec

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan stratégique 2005-2008 du Conseil permanent de la jeunesse.

L'opinion de cette partie significative de la population que constitue la relève revêt un grand intérêt pour l'ensemble du gouvernement. Le Conseil permanent de la jeunesse joue, à cet effet, un double rôle d'animation auprès des jeunes et de porte-parole auprès du gouvernement. Il me tient à cœur d'y faire écho comme ministre responsable des dossiers jeunesse et de contribuer à ce que les jeunes occupent, aujourd'hui comme demain, une place citoyenne enviable.

Les engagements pris par le Conseil rejoignent la vision du gouvernement. Ils s'inscrivent donc activement dans les efforts déployés pour relever le défi démographique et pour permettre aux jeunes de se réaliser en apportant leur contribution à la société.

C'est fort de contributions comme celles-là que le Québec peut compter « Briller parmi les meilleurs ».

Le premier ministre du Québec,

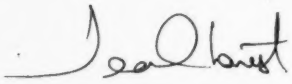

Jean Charest

Message de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à la Loi sur l'administration publique, le Plan stratégique 2005-2008 du Conseil permanent de la jeunesse. Ce deuxième exercice de planification stratégique permet au Conseil de cibler des orientations et des actions qui répondent sans détour à des préoccupations et à des besoins bien actuels de la jeunesse québécoise.

Conformément à sa mission, le Conseil s'engage à poursuivre sa participation active aux discussions menées par les jeunes et à porter leurs réflexions à la connaissance du gouvernement.

Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement tous les partenaires du Conseil. Qu'ils soutiennent de près ou de loin son action, leur participation et leur contribution sont essentielles à la réalisation des travaux de recherche et à l'organisation des activités du Conseil. Grâce à eux, la connaissance et la réflexion sur les réalités des jeunes s'approfondissent dans la société et les avis du Conseil s'en trouvent plus éclairés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La présidente du Conseil,

Sophie Paquet

1. Un peu d'histoire

À l'été de 1983, à l'occasion du Sommet québécois de la jeunesse et des sommets régionaux qui s'y rattachent, des jeunes de tout le Québec prennent la parole et s'expriment sur l'emploi, l'éducation et les problèmes sociaux. Pour faire cheminer leurs nombreuses revendications, les jeunes demandent à l'État de leur fournir un interlocuteur indépendant et permanent. L'idée d'un conseil de la jeunesse germe.

Deux ans plus tard, en 1985, au cours de l'Année internationale de la jeunesse, des symposiums sur les jeunes et sur l'emploi sont organisés partout au Québec. Parmi les recommandations formulées par les jeunes, on trouve celle qui favorise l'établissement d'une politique globale de la jeunesse et la mise en place d'une structure gouvernementale de réflexion sur les problèmes des jeunes.

Le projet de loi n^{o} 104 instituant le Conseil est déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin 1986. Une commission parlementaire permet aux organismes jeunesse et à tous les groupes intéressés de faire part de leurs commentaires entre le 24 février et le 24 mars 1987. Les jeunes viennent alors de tout le Québec pour exprimer leurs points de vue sur le rôle que devrait jouer le Conseil, sur sa composition, sur leurs attentes et leurs inquiétudes relativement à cette nouvelle structure.

La Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse (L.R.Q., c. C-59.01) est finalement adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1987. Elle subira des modifications en 1992, puis en 1997.

Un seul vice-président assistera désormais le président. Le mode d'élection des membres est aussi révisé, de façon à répondre aux demandes formulées par les organismes jeunesse réfractaires au collège électoral. Dorénavant, ce sont les membres sortants du Conseil qui éliront les nouveaux membres, à huis clos, par un vote secret, à partir d'une liste fournie par le ministre responsable de la jeunesse. Le mandat du Conseil permanent de la jeunesse est également élargi : lorsqu'il conseille le ministre, le Conseil doit maintenant tenir compte des questions relatives à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

2. La mission

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif qui vise, par ses recherches, ses activités et ses actions, à éclairer la prise de décision et à orienter l'action gouvernementale au regard des jeunes de 15 à 30 ans. En plus de définir et de faire valoir les besoins des jeunes auprès du gouvernement et de l'ensemble des élus, il informe la population des situations vécues par ces jeunes. Il agit comme agent de concertation entre les différents groupes de jeunes et prend position dans les différents débats sur les enjeux de la société.

Le mandat du Conseil permanent de la jeunesse, ainsi qu'il est déterminé par sa loi constitutive, est le suivant : « Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel. »

Ainsi, la mission du Conseil est « d'éclairer la prise de décision et orienter l'action gouvernementale au regard des jeunes de 15 à 30 ans, favoriser la concertation et la réflexion entre les différents organismes jeunesse, assurer un suivi de la situation sociale des jeunes et informer la population ».

3. La vision

Le Conseil permanent de la jeunesse réitère son désir d'orienter ses démarches en fonction de plusieurs enjeux sociétaux. Par sa mission, le Conseil est un lieu de débat, de concertation et d'échange. Son objectif fondamental est de devenir une référence incontournable lorsque des questions relatives à la jeunesse sont abordées, et cela, malgré un contexte social dans lequel la proportion des jeunes et les ressources financières de l'État sont de plus en plus limitées.

Considérant ces éléments importants, la vision du Conseil permanent de la jeunesse est de :

Faire du Conseil permanent de la jeunesse une référence incontournable en ce qui a trait aux enjeux qui touchent la jeunesse et favoriser la prise en compte des problématiques propres aux 15-30 ans dans la prise de décision gouvernementale.

4. Le contexte

Le Conseil permanent de la jeunesse se préoccupe de la réalité des jeunes. En tenant compte du contexte particulier des finances publiques et du défi démographique et afin de favoriser l'épanouissement, la participation et la contribution des jeunes au sein de la société québécoise, le Conseil avise le gouvernement sur toute question relative à la jeunesse. Il propose des pistes d'action qui répondent aux besoins des jeunes et qui correspondent à leurs intérêts.

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse, qui habitent dans différentes régions du Québec et qui appartiennent à des secteurs d'activité fort variés, ont exprimé leurs préoccupations concernant les jeunes. Ces préoccupations ont fait l'objet de nombreuses réflexions de la part du Conseil et ont permis de déterminer certaines priorités d'action. Les travaux entrepris par le Conseil au cours des prochaines années porteront sur les thématiques qui suivent.

Le désir d'enfant chez les jeunes familles au Québec

En jetant un regard sur la situation des jeunes familles et de la politique familiale québécoise, il est possible de se pencher sur le désir d'enfant exprimé par les jeunes familles et de voir jusqu'à quel point les mesures familiales mises en place par l'État contribuent à la concrétisation de ce désir. L'intérêt porté à cette réalité fait en sorte de rapprocher le Conseil permanent de la jeunesse de sa clientèle. Il apporte de surcroît un éclairage nouveau sur un sujet qui fait par ailleurs l'objet d'analyses plus techniques de la part des ministères et organismes concernés.

L'homophobie dans les écoles

Au cours des dernières années, quelques études québécoises ont rapporté des actes de violence associés à l'homophobie, commis en milieu scolaire. Cette forme de violence, qui n'est pas sans conséquences graves pour les jeunes qui en sont victimes, préoccupe grandement le Conseil permanent de la jeunesse. Si l'éducation à la sexualité représente une responsabilité collective, l'école, par sa mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, peut contribuer de manière significative à combattre les phénomènes discriminatoires, dont ceux qui sont associés à l'homophobie.

Activité physique et alimentation chez les jeunes

Bien que la preuve scientifique de l'importance de l'alimentation et de l'activité physique sur la santé physique et mentale ne soit plus à faire, on constate que de nombreuses personnes n'intègrent pas encore, dans leur quotidien, de saines habitudes de vie. En s'interrogeant sur la santé, l'alimentation et l'activité physique de la jeunesse québécoise, le Conseil traitera d'un sujet d'actualité. Présentement, différentes mesures des pouvoirs publics visent cette problématique en mettant l'accent sur la bonne alimentation et l'activité physique. En considérant l'opinion des jeunes et des experts du domaine sur les mesures existantes et sur les nouvelles orientations que devrait prendre l'intervention gouvernementale, le Conseil permanent de la jeunesse dégagera des pistes d'action.

Le burnout chez les jeunes

Les conditions de travail des jeunes ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Si bien que l'on constate de plus en plus de cas de détresse psychologique en milieu de travail chez ces derniers. Les facteurs en cause sont tant individuels qu'organisationnels. L'étude sur le sujet mettra donc en lumière certaines situations, telles que : les conflits mal gérés, l'incompétence managériale, la précarité de l'emploi et l'intensification du travail qui, il va sans dire, se dégagent de la littérature comme étant les causes principales de cet état.

Le développement durable

La question du développement durable préoccupe de plus en plus la jeunesse québécoise. Dans le cadre de la consultation sur le Plan de développement durable du Québec, le Conseil permanent de la jeunesse a produit un mémoire faisant état des positions qu'il a prises à l'égard de certains grands principes, tels que : la santé et la qualité de vie, l'équité sociale, la protection de l'environnement, la participation et l'engagement, l'accès au savoir et la prévention. Signalons par ailleurs que des partenariats avec d'autres organismes de jeunes seront développés, notamment pour s'assurer que la jeunesse québécoise comprend bien ce qu'est le développement durable et pour proposer des pistes d'action concrètes sur la façon d'agir des jeunes en tant que citoyens. Cela permettra d'actualiser le discours du développement durable auprès de la jeunesse et des organismes partenaires, en démontrant que le développement durable peut jouer un rôle important dans l'éducation des jeunes et devenir un outil de participation citoyenne.

Stratégie d'action jeunesse 2005-2008

Dans le cadre de la consultation sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008, le Conseil permanent de la jeunesse a déposé, à l'été de 2005, un mémoire intitulé *Un suivi et des actions s'imposent!* Le Conseil y fait état des différents travaux qu'il a réalisés au cours de son existence afin d'alimenter les initiatives gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, le Conseil a réitéré ses positions quant à la nécessité

d'instaurer de rigoureux mécanismes de suivi de la politique jeunesse et des plans d'action qui en découlent. Dans ce contexte, le Conseil a prévu se pencher sur ce dossier dans les années à venir.

Participation citoyenne

La citoyenneté, c'est le droit et la capacité de participer directement ou indirectement aux affaires publiques. On peut ainsi considérer la participation citoyenne comme la forme active de la citoyenneté, la mise en application des droits qui sont relatifs à la citoyenneté. Dans le cadre de ses recherches, le Conseil permanent de la jeunesse convie donc la société québécoise à favoriser la participation citoyenne du plus grand nombre possible de jeunes, tout en mettant l'accent sur la participation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles. En effet, une récente étude du Conseil a démontré que ces derniers étaient sous-représentés au sein des organisations nationales de la jeunesse québécoise.

Toutes les recherches effectuées par le Conseil conduiront à la production d'avis.

En plus d'être au cœur des préoccupations du Conseil, ces priorités s'inscrivent également dans les orientations stratégiques du gouvernement du Québec, qui sont d'accroître la prévention et améliorer la santé publique, de favoriser l'épanouissement de la famille et le développement social, et de créer un environnement favorable à la participation des jeunes[1].

À noter que les travaux qui seront réalisés par le Conseil tiendront compte des ressources humaines et financières disponibles au cours des années 2005 à 2008 ainsi que des recommandations énoncées dans le Rapport du groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement en 2006-2007. Par ailleurs, le Conseil accordera la priorité à tout mandat qui pourrait lui être confié par le premier ministre du Québec et ministre responsable des dossiers jeunesse, monsieur Jean Charest.

Rappelons que la durée du mandat des membres du Conseil a été modifiée, en 1992, pour passer de deux à trois ans. Dans un contexte de modernisation et d'efficacité, plusieurs moyens sont proposés afin d'assurer une continuité de la direction du Conseil lors des périodes de renouvellement et une poursuite efficace des différents travaux. On suggère notamment d'explorer la possibilité de prolonger le mandat du Conseil d'une année et de procéder à un renouvellement progressif des membres.

[1] Gouvernement du Québec, *Briller parmi les meilleurs. La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, 2004, 201 p.

5. Les enjeux

Par son plan stratégique pour 2005-2008, le Conseil permanent de la jeunesse veut répondre aux besoins exprimés par les jeunes, en tenant compte du défi démographique et des finances publiques restreintes. En plus de considérer l'ouverture au pluralisme, le rapprochement interculturel et la solidarité entre les générations, le Conseil permanent de la jeunesse voit toute l'importance de l'expression et de la participation des jeunes au sein de la collectivité.

Le Conseil permanent de la jeunesse retient trois enjeux fondamentaux qui découlent du contexte décrit plus haut :

Transmission du point de vue des jeunes au gouvernement

Le Conseil permanent de la jeunesse est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour faire entendre la voix des jeunes. Le Conseil entend d'ailleurs devenir la référence incontournable en ce qui concerne les jeunes, en plus de poursuivre les réflexions qui les touchent directement.

Dynamisme du débat sur la situation des jeunes

En plus de jouer un rôle « aviseur », le Conseil permanent de la jeunesse rassemble les personnes et les groupes intéressés par cette question afin que les réalités des jeunes soient au cœur des préoccupations de la société québécoise.

Continuité de la conduite du mandat du Conseil permanent de la jeunesse

Afin de favoriser une meilleure cohésion organisationnelle, le Conseil permanent de la jeunesse désire améliorer ses façons de faire en s'engageant dans un processus visant à optimiser la cohérence et la productivité.

6. Les orientations

En fonction du contexte et des enjeux présentés, les orientations retenues dans le Plan stratégique 2005-2008 du Conseil permanent de la jeunesse sont les suivantes :

1. Conseiller le gouvernement sur les problématiques sociales jugées prioritaires par le Conseil.
2. Stimuler le débat, la concertation et les échanges sur les enjeux liés à la jeunesse.
3. Moderniser le fonctionnement du Conseil.

Ces orientations sont au cœur des préoccupations du Conseil. Elles détermineront de ce fait les actions et les travaux qui seront entrepris dans les prochaines années.

Premier enjeu -	**Transmission du point de vue des jeunes au gouvernement**
Orientation 1 :	Conseiller le gouvernement sur les problématiques sociales jugées prioritaires par le Conseil.
Axe :	Recherches et avis
Objectif 1 :	Documenter les réalités liées au désir d'enfant chez les jeunes familles au Québec, à l'homophobie dans les écoles, à l'activité physique et à l'alimentation chez les jeunes, au burnout chez les jeunes, au développement durable, à la participation citoyenne, en plus de participer au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008.
Indicateurs :	- Nombre de recherches et d'avis publiés - Nombre de personnes participant aux consultations et aux groupes de discussion - Nombre de groupes participant aux consultations et aux groupes de discussion - Diversité des personnes - Diversité des groupes - Représentativité régionale

Deuxième enjeu - **Dynamisme du débat sur la situation des jeunes**

Orientation 2 : Stimuler le débat, la concertation et les échanges sur les enjeux liés à la jeunesse.

Axe : Communication

Objectif 2 : Favoriser la participation des jeunes aux activités organisées par le Conseil permanent de la jeunesse.

Indicateurs :

- Nombre de colloques et de forums de discussion
- Nombre de personnes participant aux activités
- Nombre de groupes participant aux activités
- Diversité des personnes
- Diversité des groupes
- Représentativité régionale
- Taux de satisfaction aux activités

Objectif 3 : Rendre accessible l'information relative aux réalités jeunesse en contribuant notamment au gouvernement en ligne.

Indicateurs :

- Nombre de téléchargements des publications accessibles sur le site Internet
- Nombre de visiteurs du site Internet
- Tirage des publications et des outils de communication
- Plans de diffusion

Troisième enjeu - **Continuité de la conduite du mandat du Conseil permanent de la jeunesse**

Orientation 3 : Moderniser le fonctionnement du Conseil.

Axe : Efficacité

Objectif 4 : Explorer la possibilité de modifier la loi constitutive afin d'améliorer la formule de renouvellement du Conseil.

Indicateur :
- Loi constitutive modifiée

Objectif 5 : Développer les compétences des ressources humaines dans un contexte de modernisation de l'État.

Indicateurs :
- Nombre de jours de formation offerts aux employés et aux membres du Conseil
- Nombre de jours consacrés au transfert d'expertise

PLAN STRATÉGIQUE
CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

LA MISSION

Éclairer la prise de décision et orienter l'action gouvernementale au regard des jeunes de 15 à 30 ans, favoriser la concertation et la réflexion entre les différents organismes jeunesse, assurer un suivi de la situation sociale des jeunes et informer la population.

LA VISION

Faire du Conseil permanent de la jeunesse une référence incontournable en ce qui a trait aux enjeux qui touchent la jeunesse et favoriser la prise en compte des problématiques propres aux 15-30 ans dans la prise de décision gouvernementale.

PREMIER ENJEU
Transmission du point de vue des jeunes au gouvernement

ORIENTATION 1
Conseiller le gouvernement sur les problématiques sociales jugées prioritaires par le Conseil.

Axe
Recherches et avis

Objectif 1
Documenter les réalités liées au désir d'enfant chez les jeunes familles au Québec,
à l'homophobie dans les écoles,
à l'activité physique et
à l'alimentation chez les jeunes,
au burnout chez les jeunes,
au développement durable,
à la participation citoyenne,
en plus de participer au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008.

DEUXIÈME ENJEU
Dynamisme du débat sur la situation des jeunes

ORIENTATION 2
Stimuler le débat, la concertation et les échanges sur les enjeux liés à la jeunesse.

Axe
Communication

Objectif 2
Favoriser la participation des jeunes aux activités organisées par le Conseil permanent de la jeunesse.

Objectif 3
Rendre accessible l'information relative aux réalités jeunesse en contribuant notamment au gouvernement en ligne.

TROISIÈME ENJEU
Continuité de la conduite du mandat du Conseil permanent de la jeunesse

ORIENTATION 3
Moderniser le fonctionnement du Conseil.

Axe
Efficacité

Objectif 4
Explorer la possibilité de modifier la loi constitutive afin d'améliorer la formule de renouvellement du Conseil.

Objectif 5
Développer les compétences des ressources humaines dans un contexte de modernisation de l'État.

PLAN STRATÉGIQUE
CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

LA MISSION

Éclairer la prise de décision et orienter l'action gouvernementale au regard des jeunes de 15 à 30 ans, favoriser la concertation et la réflexion entre les différents organismes jeunesse, assurer un suivi de la situation sociale des jeunes et informer la population.

LA VISION

Faire du Conseil permanent de la jeunesse une référence incontournable en ce qui a trait aux enjeux qui touchent la jeunesse et favoriser la prise en compte des problématiques propres aux 15-30 ans dans la prise de décision gouvernementale.

PREMIER ENJEU
Transmission du point de vue des jeunes au gouvernement

ORIENTATION 1
Conseiller le gouvernement sur les problématiques sociales jugées prioritaires par le Conseil.

Axe
Recherches et avis

Objectif 1
Documenter les réalités liées au désir d'enfant chez les jeunes familles au Québec,
à l'homophobie dans les écoles,
à l'activité physique et
à l'alimentation chez les jeunes,
au burnout chez les jeunes,
au développement durable,
à la participation citoyenne,
en plus de participer au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008.

DEUXIÈME ENJEU
Dynamisme du débat sur la situation des jeunes

ORIENTATION 2
Stimuler le débat, la concertation et les échanges sur les enjeux liés à la jeunesse.

Axe
Communication

Objectif 2
Favoriser la participation des jeunes aux activités organisées par le Conseil permanent de la jeunesse.

Objectif 3
Rendre accessible l'information relative aux réalités jeunesse en contribuant notamment au gouvernement en ligne.

TROISIÈME ENJEU
Continuité de la conduite du mandat du Conseil permanent de la jeunesse

ORIENTATION 3
Moderniser le fonctionnement du Conseil.

Axe
Efficacité

Objectif 4
Explorer la possibilité de modifier la loi constitutive afin d'améliorer la formule de renouvellement du Conseil.

Objectif 5
Développer les compétences des ressources humaines dans un contexte de modernisation de l'État.

LES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE 2004-2007

Cindy Allaire
Saint-Ferdinand

Julie Beauvilliers
Trois-Rivières

Marie-Soleil Cloutier
Québec

Isabel Deschênes
Sept-Îles

Hélène Dumais
Le Bic

Vincent Gaudreau
Montréal

Frédéric Hamelin
Montréal

Julie Harnois
Trois-Rivières-Ouest

Paul Huynh
Brossard

Félix Joyal-Lacerte
Gatineau

Élyse Lachance
Québec

Maxime Lavoie
Métabetchouan

Romy Manigat
Brossard

Pascal Nobécourt
Québec

Sophie Paquet
Danville

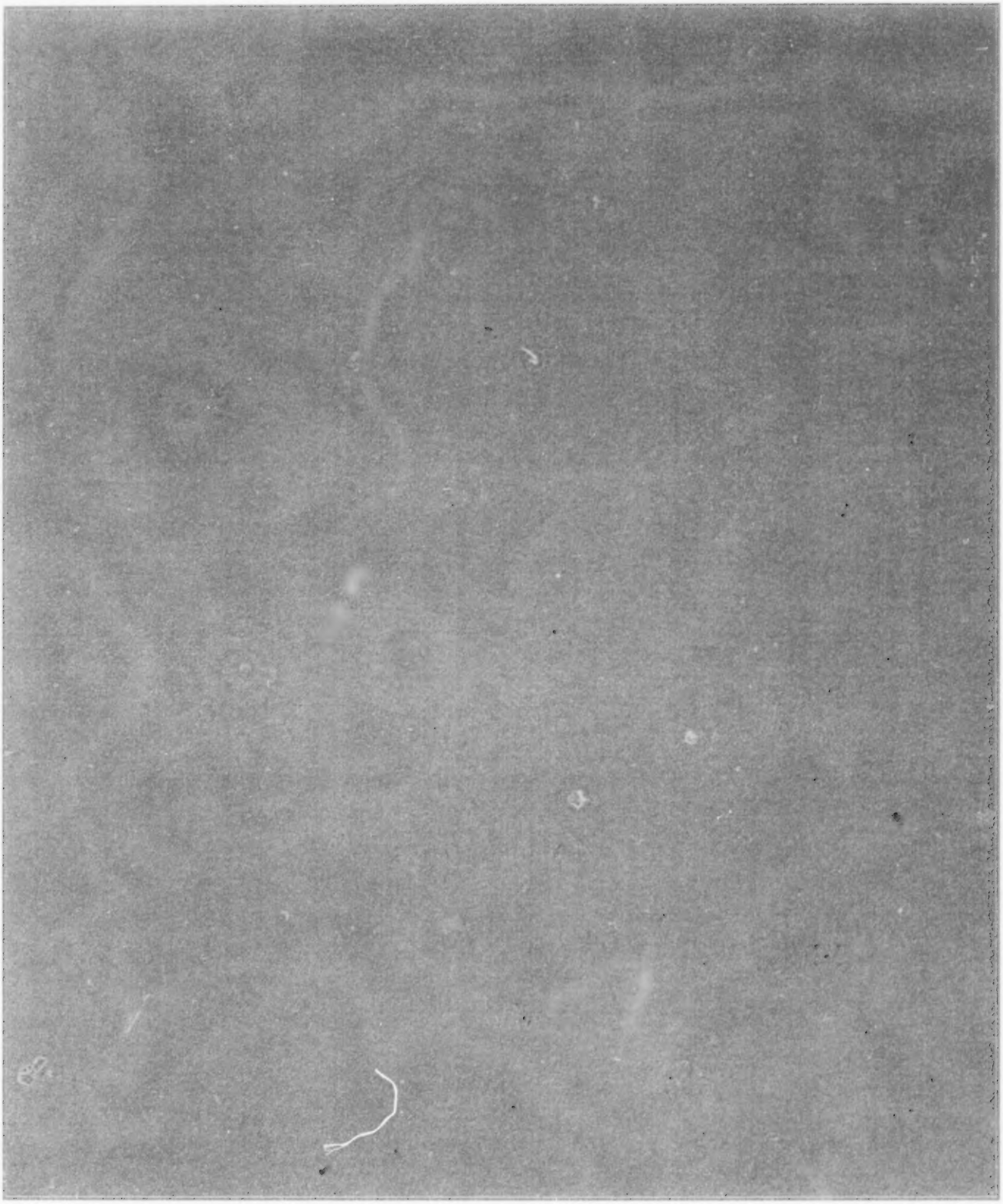

Conseil permanent de la jeunesse
Québec